

Compte rendu de la commission cadre de vie du 5 juin

15 participant-e-s

1/ Travaux (préparation de la réunion du lendemain)

Route de Lodève (Renaudel Ouest) : travaux démarrés depuis janvier, temps de travaux annoncé initialement de 1 mois et demi puis jusqu'à fin mai : les résidents ne peuvent pas sortir leurs voitures du garage ni la rentrer ! jusqu'à quand ? actuellement attente du temps de séchage du béton désactivé. Un cheminement pour accéder aux garages doit être mis en place, comment sera-t-il protégé ? : comment la verbalisation des résidents sera évitée lorsqu'ils arrivent devant leur garage ?

Les résidents ont pu assister à plusieurs réunions de chantier mais ce qui était annoncé avec la réalité de fin de chantier : pour le moment seulement 2 petits arbres les autres seront plantés à l'automne.

Le bloc installé près de l'arrêt de bus est devenu un siège pour les individus qui traînent devant le bureau de tabac. Proposition d'y installer des fleurs.

Piste cyclable : voitures au niveau du marchand de pneus en permanence garées dessus. Sorties des voitures : danger pour les cyclistes

Le collectif Celleneuve à vélo a demandé une prolongation du rebord définissant la piste cyclable : les services vont étudier cette demande mais les bus risquent de ne pas pouvoir se garer.

Vieux celleneuve : Rue Icare ,impasse du bassin ,rue des écoles arrêt des travaux. Rue des école une pente crée vers un garage (risque d'inondation ?)

Rue Jules Guesde ; non accessible en ce moment

2/Incivilités

Rue Lemercier : 2places de rechargement de voitures ont été installées ,elles sont occupées par des voitures stationnées

Parking a allée Pierre Carabasse un camion abandonné depuis 3mois : signalement à faire à Montpellier au quotidien

Dépôts de pain devant la résidence Louisiane pour le moment résolu.

Le 28 mai des jaunes avaient installé une piscine alimentée par l'eau de la ville Rue Salomon de Brosse : la police est intervenue

Route de Lodève ; les commerçants ne trient pas leurs déchets ,les poubelles débordent ,idem au bout de l'avenue des moulins .

3/ Atteinte du patrimoine

Un permis de construire a été accordé pour une construction de 10m48 qui cachera la vue de l'église depuis la rue Icare (seul le haut d

Seravisible ; les riverains se sont mobilisés et ont obtenu une rencontre au service de l'urbanisme. Le permis de construire comporte de nombreuses anomalies non relevés par l'architecte des bâtiments de France :la police de l'urbanisme doit intervenir. Un courrier a été envoyé à madame Brunet , élue du quartier. Une pétition est envisagée qui pourra être signée par l'ensemble des Celleneuvois ,soucieux de la préservation du patrimoine du quartier.